



Spécifications techniques de l'Enduit de Montmorency en ravalement Cahier des charges EM 2.1

Note : ce présent cahier des charges s'applique également aux "Plâtres paysans" (Gria, Gip, Grillaz, Plâtre Briard, Plâtre de Montreuil, etc ...)

1. DESCRIPTION DU PROCEDE

1.1. Principe

Système destiné à réaliser le ravalement de murs extérieurs avec un enduit ou un mortier venant se mettre en oeuvre directement sur le mur porteur, ou avec la mise en oeuvre préalable d'un dégrossi.

Le produit principal est un mélange de plâtre et de chaux, avec ou sans sable, teinté dans la masse ou non.

1.2. Domaine d'emploi

Les Enduits, Stucs et Mortiers de Montmorency sont destinés au ravalement direct du gros oeuvre. En particulier, ils ne peuvent être portés par des structures secondaires non solidaires du gros-oeuvre. Dans ce cas de figure, se reporter au cahier des charges "Enduit de Montmorency sur supports en treillis métalliques - EM2.2" en vigueur. En intérieur, se reporter au cahier des charges EM 3.1.

Ils ne peuvent pas être employés avec une épaisseur finale inférieure à 25 mm.

1.3. Constitution du système

Les Enduits, Stucs et Mortiers de Montmorency sont des mélanges de plâtre et de chaux, adjuvantés, avec ou sans charge apparente, teintés ou non.

Un Stuc ou un Mortier de Montmorency, est un Enduit de Montmorency chargé avec un granulat apparent, en respectant les règles ci-dessous.

Ils sont toujours livrés prêts à l'emploi : aucun ajout ou charge ne peut être ajouté sur chantier et toute utilisation en mélange avec d'autres produits est proscrite.

Les PG 15, PG 30, PG 50, PG 100, PG 150, PG 200, ... sont des plâtres de renformi, adjuvantés, avec ou sans charge de granulats apparent (ils sont alors appelés MG 15, 30, 50, 100, 150, 200), fibrés ou non (PG 15 F, etc ...).

Par convention, dans la suite du présent cahier des charges, on utilisera l'expression "Enduit de Montmorency" en lieu et place de "Enduit, Stuc et Mortier de Montmorency".

2. MISE EN OEUVRE

2.1. Choix de l'enduit de Montmorency à utiliser

Le premier choix concerne la proportion de plâtre et de chaux. Par défaut, la proportion de chaux, par rapport au mélange chaux et plâtre, sera de 5 à 30 %. En fonction d'analyses faites sur place, et pour contre-typé un enduit déjà existant, il est possible de faire varier la proportion de chaux, à condition que la proportion de chaux reste comprise entre de 5 % et 40 %, en poids.

Par ailleurs, on choisira le pigment et les charges nécessaires pour obtenir la couleur et le grain



souhaité.

Ce choix doit être validé par le maître d'ouvrage ou son représentant.

2.2. Travaux préparatoires

2.2.1 Etat zéro

On appelle "Etat zéro" l'état du support obtenu après les travaux suivants :

Le support doit être purgé de toutes ses parties malsaines ou non solidaires. De façon générale, il doit être également nettoyé de toute couche éventuelle (par exemple peinture, salissures ou mortier de ragréage), par grattage ou décapage.

De plus, il convient d'observer des précautions particulières dans les cas suivants :

** Enduits anciens :*

purge de toute la surface des enduits courants de façon à laisser une épaisseur à enduire d'au moins 25 mm et de la totalité des parties non adhérentes. En fait, couramment on pioche sur la totalité de l'épaisseur jusqu'au support.

Les parties restantes doivent être saines, adhérentes et non poudreuses.

** Joints de maçonnerie :*

purge de la totalité des joints non adhérents (mais on laisse ceux qui sont sains). Dans ce cas, la profondeur minimale de piochement est alors de 1 cm. De plus, il convient de purger tous les joints non conformes (en particulier ceux en produits hydrauliques : ciment, chaux hydraulique, ...).

** Bandeaux et corniches :*

au moins, purge des parties en mauvais état ou non solidaires ou purge complète.

** Supports neufs :*

les éléments réalisés en matériaux hydrauliques, qu'ils soient préfabriqués ou maçonnés, doivent avoir subis une cure humide de 30 jours. De même, les éventuels mortiers de hourdage ou de ragréage contenant des liants hydrauliques devront avoir subis une cure humide de 30 jours. Cette disposition s'applique en particulier aux murs en béton coulés sur site, aux murs en blocs à maçonner avec un liant ou une colle contenant un liant hydraulique (terre cuite, aggloméré de ciment, béton cellulaire, blocs complexes porteurs, etc...).

** Eléments préfabriqués en matériaux hydrauliques (bandeaux, corniches, balustres, appuis, ...) :*

ils doivent avoir subis une cure humide de 30 jours avant d'être amenés à être en relation avec l'Enduit de Montmorency que ce soit par contact, ruissellement ou capillarité.

** Tous supports :*

vérification de la portance et de la stabilité des supports (en particulier sur les bois).

Une fois cette préparation effectuée, un examen attentif du support permet de vérifier qu'il n'existe aucune trace suspecte sans explication : traces de bistres, remontées de salpêtre, fissures traversantes, goudronnage, etc...



Cas particulier de l'enduction entre pans de bois :

- * Purge de la totalité des enduits courants en évitant de porter atteinte au voligeage.
- * Inspection et purge du voligeage existant : dépose et remplacement éventuel ; a minima, brossage et traitement fongicide.
- * Remplissage : examen et purge éventuelle.

Cas particulier du beurrage et de l'enduction à têtes vues :

- * Il convient de vérifier que le matériau composant le mur (généralement pierre ou brique) peut être laissé sans protection, en particulier du point de vue de sa porosité, de ses performances mécaniques et de sa gélivité. Ce point doit être particulièrement étudié dans le cas d'une pierre ou d'une brique enduite avant les travaux. De même les pièces de bois ainsi découvertes doivent être aptes à cet usage et traitées en conséquence.
- * L'enduit éventuellement existant est pioché en totalité.
- * Les joints sont purgés sur au moins 25 mm dans d'une enduction à tête de pierre vue, sur au moins 30 mm dans le cas d'un beurrage.

2.2.2 Préparation des supports

On rappelle que l'Enduit de Montmorency est un enduit : il ne joue donc aucun rôle dans la stabilité du mur ou du bâtiment, ni dans son liaisonnement. Cette stabilité et ce liaisonnement doivent être assurés préalablement à la mise en œuvre de l'enduit. En particulier, toute fissuration liée à des mouvements du support, liés ou non aux travaux, prévisibles ou non, ne saurait entrer dans le champ de notre garantie.

Les éléments de renforts (grillage, treillis, ...) doivent être prévus de manière adaptée aux sollicitations subies par l'enduit. Ces éléments sont choisis de qualité extérieure. On veillera à un bon enrobage de ces éléments par les enduits.

** Remaillage et rejointoiement des supports si nécessaire :*

on utilise la même technique et les mêmes matériaux que le reste du mur. L'état à obtenir obéit aux mêmes règles que "l'état zéro".

** Pierre :*

si surface de qualité insuffisante (poudrage, ...), et seulement dans ce cas, consolidation avec un minéralisant non hydrofugeant. Il faut alors laisser les solvants s'évaporer au moins une semaine (plus en hiver) avant de recouvrir cette pierre.

** Brique ancienne :*

si surface de qualité insuffisante (poudrage, ...), et seulement dans ce cas, consolidation avec un minéralisant non hydrofugeant. Il faut alors laisser les solvants s'évaporer au moins une semaine (plus en hiver) avant de recouvrir cette brique.

* Tous blocs à maçonner (agglomérés de ciment, béton cellulaire, briques pleines, creuses, isolantes, ...) :
les dispositions du DTU 26.1 - 6.1 s'appliquent.

* *Supports organiques* (paille, panneaux de bois aggloméré, blocs de chanvre, etc ...) :
vérifier leur teneur en humidité et purger soigneusement toute zone dégradée. Les ballots de paille



Spécifications techniques

seront retaillés avant toute application. Eventuellement ficher tous les 10 cm dans la paille des pièces de bois de diamètre minimum de 1 cm à 45° vers le bas de façon à ce qu'elle dépasse d'au moins 1 cm de la paille à ce que le nu extérieur de ces fiches soient à plus de 25 mm du nu final. Alternativement une mise en grillage est possible.

** Fers :*

procéder à un décapage et une passivation. Bourrage au plâtre chaux. Mise en grillage galvanisé.

** Bois :*

procéder à une inspection et une purge : toute poutre présentant une altération devra être découverte sur toute la zone affectée plus au moins 20 cm de part et d'autre ; dans le cas de la découverte d'une pourriture cubique ou fibreuse, prévenir le maître d'œuvre, par écrit, de la possibilité d'une recontamination ultérieure par la mэрule ; dépose et remplacement éventuel ; a minima, brossage et traitement fongicide. Après ce traitement, il faut alors laisser les solvants s'évaporer au moins une semaine (plus en hiver) avant de le recouvrir.

On pose sur chaque pièce de bois un géotextile non laminé d'épaisseur suffisante pour compenser ses éventuels mouvements en entourant les parties accessibles du bois, c'est à dire celles qui recevront le plâtre de renformi. Il est exclu de mettre un feutre bitumé ou tout autre procédé interdisant l'évacuation d'eau éventuellement présente au niveau des bois.

On remplit en PG, MG ou PGA.

On pose alors un grillage (alternativement on peut larder le bois de gros clous), puis on applique alors une couche de PG 15, PG 30, PG 100 ou d'Enduit de Montmorency gâché très serré sur les bois, sur une épaisseur d'au moins 1 cm. Le grillage mis en place devra être conçu pour compenser tout mouvement du support et suffisamment fractionné, en particulier entre étages. Il devra faire l'objet d'une étude précise en fonction des charges, de la structure et des modifications de celle-ci. Attention : par exception aux 2 cas précédents, les vides de maçonnerie aux extrémités des linteaux, en métal ou en bois, ne seront pas bourrés mais laissés libres avec un espace suffisant.

** Tâches de bistré :*

mise en place d'un feutre bitumé (pas de toile de verre), puis mise en grillage.

** Béton banché :*

il sera préparé suivant les règles du DTU 26.1 - 8.1. Une mise en grillage est généralement souhaitable.

** Support hétérogène :*

mise en place d'un grillage, avec un débordement de 15 cm de part et d'autre des hétérogénéités ou, si nécessaire, grillage général. Par contre, il ne faut jamais ponter un joint fonctionnel. De même, 2 structures porteuses indépendantes seront séparées par un joint fonctionnel. Ces joints seront traités suivant le DTU 26.1 - 4.8.1.

NB : les mise en grillages nécessaires se feront avec un grillage à mailles carrées ou un lattis métallique (conforme au DTU 26.1 - 10), de qualité extérieure avec des fixations (pointes, cavalier, vis, etc ...) de même. Les débordements au-delà des pièces à recouvrir est également de 15 cm minimum. Le grillageage sera réalisé en respectant les règles du DTU 26.1 - 10.3 et 10.5, ainsi que les règles de l'art, en particulier en ce qui concerne le traitement des ouvertures, les ruptures entre étages ou les surfaces maximum.



Cas particulier de l'enduction entre pans de bois

* *Bois de structure* : réparation ou remplacement éventuel ; a minima, brossage et traitement fongicide.

* *Reconstitution du voligeage* (même position qu'à l'origine, 2,5 à 3 cm derrière le nu de la façade), soit en bois avec des lattes, soit avec une structure métallique légère de type métal déployé (inox ou galva y compris les fixations).

* *Remplissage* : reconstitution du remplissage si nécessaire (si remplissage en plâtre : reconstitution en plâtre de la gamme PG, finition coupée ; si remplissage à base de terre : on réalisera des points d'ancrage mécaniques avec faisant des trous dirigés vers le bas (à environ 45°) avec une pointerolle de diamètre suffisant (au moins 1 cm) sur une profondeur d'au moins 3 cm, tous les 10 cm, de façon uniforme sur le parement à enduire ; si remplissage en chanvre ou en maçonnerie : attendre 1 mois minimum avant enduction ; si remplissage en paille, ficher tous les 10 cm dans la paille des pièces de bois de diamètre minimum de 1 cm à 45° vers le bas de façon à ce qu'elle dépasse d'au moins 1 cm de la paille à ce que le nu extérieur de ces fiches soient au plus de 25 mm du nu final).

Cas particulier du beurrage et de l'enduction à têtes vues :

* *Bois de structure* : réparation ou remplacement éventuel ; a minima, brossage et traitement fongicide.

* *Fers* : procéder à un décapage et une passivation.

* *Remaillage des supports si nécessaire* : on utilise la même technique et les mêmes matériaux que le reste du mur. L'état à obtenir obéit aux mêmes règles que "l'état zéro".

* *Pierre ou brique* : si la surface est de qualité insuffisante (poudrage, ...), un beurrage ou une enduction à têtes vues sont proscrits, et un enduit est à prévoir (dans ce cas, cf supra).

2.2.3 Renformi (ou dégrossi)

Si l'épaisseur à enduire est supérieure à 3,5 cm, et seulement dans ce cas, il est possible de réaliser un dégrossi. On utilisera obligatoirement les produits suivants, sur une épaisseur minimale de 1 cm :

* Renformi manuel : PG 15, PG 30 ou PG 50 (plâtre de renformi de plâtre.com/Vieujot).

* Renformi à la machine à projeter : PG 100 (plâtre de renformi de plâtre.com/Vieujot) ou en Enduit de Montmorency.

Dans tous les cas, le renformi sera coupé à la berthelet tranchante (gratté dans le seul cas d'un dégrossi en Mortier de Montmorency ou en MG)

On rappelle qu'il est possible de mettre jusqu'à 4 cm d'épaisseur dans la seule couche de finition en Enduit de Montmorency.

Ainsi, dans l'exemple d'une épaisseur de 4 cm, il est possible de faire, au choix :

* un renformi de 1,5 cm et une couche de finition de 2,5 cm

* directement une couche de finition de 4 cm.

Les règles de l'art de mise en œuvre d'un enduit plâtre doivent être impérativement respectées.

Le dégrossi ne doit pas être réalisé à une température inférieure à 5° C, ni en plein soleil ou sous la pluie, ni par fortes chaleurs, ni sur support gelé.

Le support, dont la conformité aux prescription du chapitre 2.1 devra être vérifiée, sera humidifié à refus, sans ressuyage.

Après renformi, il convient de laisser le temps à la façade de se stabiliser après les contraintes apportées par ce renformi.



Cas particulier de l'enduction entre pans de bois :

* Sur remplissage avec voligeage : renformi en Enduit de Montmorency sur une épaisseur minimum de 1 cm, en veillant à bien enrober le voligeage. Le renformi sera coupé à la berthelet côté tranchant après prise. Laisser une épaisseur pour la couche de finition d'au moins 1,5 cm.

* Sinon, ne réaliser de renformi que si nécessaire. Dans ce cas toujours laisser une épaisseur minimale pour la couche de finition de 2,5 cm.

2.3 Mise en œuvre de l'Enduit de Montmorency

2.3.1 Précautions

Les règles de l'art de mise en œuvre d'un enduit plâtre doivent impérativement respectées.

L'Enduit ne doit pas être utilisé à une température inférieure à 5° C, ni en plein soleil ou sous la pluie, ni par fortes chaleurs, ni sur support gelé.

Le support, dont la conformité aux prescription du chapitre 2.1 devra être vérifiée, sera humidifié à refus, sans ressuyage.

2.3.2 Gâchage

La mise en œuvre de l'Enduit de Montmorency peut se faire, au choix :

* à la main, à l'aide d'un malaxeur : le taux de gâchage est alors de 50 à 65 % environ en poids de l'eau par rapport au poids de la poudre.

* en projection, avec une machine adaptée à cet usage : le taux de gâchage est de 65 % environ en poids de l'eau par rapport au poids de la poudre.

Ces taux sont réduits dans le cas d'un Mortier ou d'un Stuc de Montmorency.

Dans tous les cas, le taux de gâchage doit permettre d'obtenir une pâte tenant en charge sur 3 à 4 cm d'épaisseur.

L'eau utilisée sera propre et exempte de matières en suspension.

Aucun adjuvant ou ajout, autres que des pigments adaptés, ne sera ajouté au produit ou à l'eau de gâchage.

Dans tous les cas, le gâchage devra être parfaitement homogène, sans grumeaux.

2.3.3 Enduction

L'Enduit est mis en œuvre en une seule couche homogène de l'épaisseur totale désirée. En aucun cas cette épaisseur ne saurait être inférieure à 25 mm une fois l'enduit fini.

Dans le cas de grillage ou de voligeage, bien enrober ceux-ci.

Il est dressé à la règle, puis resserré.

Il ne faut pas rebattre l'enduit lorsque son durcissement a commencé.

Cas particulier de l'enduction entre pans de bois :

Dans ce cas particulier, l'épaisseur minimale de 25 mm comprend celle du dégrossi (réalisé en Enduit de Montmorency) et celle de la couche de finition (de 15 mm minimum).

Cas particulier du beurrage et de l'enduction à têtes de pierre vues :

* L'utilisation d'un plâtre de dégrossi est exclue : on utilisera exclusivement de l'Enduit de Montmorency sur toute l'épaisseur.

* L'Enduit de Montmorency doit être bourré dans les joints jusqu'au contact avec le matériau de hourdage, sur épaisseur totale minimale de 25 mm.

2.3.4 Finition

Après prise, on recoupe l'Enduit de Montmorency par :

- * coupage à la berthelet tranchante
- * grattage à la taloche à clous ou au gratton
- * brossage ou lavage après prise (talochon éponge, brosse dure manuelle ou sur polisseuse ou jet à pression adapté). Si nécessaire, il sera alors rincé de façon soignée à l'eau légèrement sous pression, de façon à éliminer la laitance.
- * décapage à la brosse métallique. La dureté du métal sera adapté au stade de prise.

En aucun cas, il ne peut être fini lissé, ni resserré (hormis le cas de bandes ponctuelles : entourages d'ouvertures, bandes d'angles, plate-bande entre étage).

L'enduit frais doit être protégé du rayonnement direct trop violent du soleil. De plus, il doit rester humide au moins une semaine. Si nécessaire, il convient de réhumidifier l'enduit avec de l'eau propre, par pulvérisation.

Inversement, il convient d'éviter que l'enduit ne reste humide trop longtemps, quelle qu'en soit la cause, afin que sa carbonatation puisse se faire.

Quand sa dureté est suffisante, l'enduit peut être retaillé, en particulier pour façon de joints.

Une fois parfaitement sec, l'enduit peut également être poncé ou ravalé (y comprise par procédés de type gommage) comme une pierre très tendre.

Bien sûr, la contrainte d'épaisseur minimale de 25 mm est à respecter ces travaux compris (dans le cas de joints creusés laissés vides, l'épaisseur se mesure depuis le fond du joint ; dans le cas de joints creusés remplis en Enduit de Montmorency blanc ou teinté, l'épaisseur se mesure depuis la surface de l'enduit).

2.4 Points particuliers de mise en oeuvre

2.4.1 Avant enduction

2.4.1.1 Changement de structure porteuse

Un joint creux sera ménagé entre les parties de structures porteuses différentes (par exemple dans le cas d'une sur-élévation, d'un pan de bois à poteaux sur sablières, d'angles rentrants non harpés, ...). De même, un joint creux sera ménagé au droit d'éventuels joints de dilatation (par exemple, dans le cas de la construction neuve en béton).

Ces joints seront traités suivant le DTU 26.1 - 4.8.1.

2.4.2 Pendant l'enduction

2.4.2.1 Angles sortants

Les angles sortants, par exemple au niveau des encadrements, seront soit réalisés d'une seule venue, soit en deux temps. Dans ce dernier cas, la surface de reprise sera éloignée d'au moins 2 cm de l'arête ou bien dans le plan bisecteur. Avant enduction, cette surface de reprise sera rafraîchie et ouverte par passage d'un chemin de fer.

Il est également possible d'utiliser des baguettes d'angles adaptées.

2.4.2.2 Angles de baies

Une bande de lattis métallique suivant DTU 26.1 - 10.3.1 ou 10.3.2 , de dimension minimale 20 x 60 cm sera noyée dans l'enduit de finition à chaque angle de baie, à 45 °.

2.4.2.3 Recharge

Dans le cas où l'on doit recharger une surface (tirage de moulures d'encadrement ou réalisation de chaînes d'angle notamment), l'épaisseur minimale de la nouvelle couche d'Enduit de Montmorency sera de 12 mm. Si la nouvelle couche doit former une saillie, la première couche sera décaissée de façon à ce que le plan de reprise entre les 2 couches soit en retrait par rapport au nu de la partie de la première couche non rechargée. Après travaux, l'épaisseur totale d'Enduit de Montmorency sera bien sûr partout supérieure à 25 mm. De plus, il faut veiller au respect des dispositions du paragraphe 2.4.3.2 ci-après, portant sur les surfaces horizontales.

2.4.3 Après l'enduction

2.4.3.1 Protection contre le ruissellement localisé

De façon générale, les surfaces réalisés en Enduit de Montmorency doivent être protégées contre tout ruissellement localisé, en particulier les gouttes d'eau et les rejaillissements.

Les paragraphes suivants traitent de quelques cas particuliers, mais ce principe de protection doit être strictement suivi dans la réalisation de l'ensemble des détails de l'ouvrage.

En particulier, tant que l'Enduit n'a pas séché une fois et eu le temps de carbonater, ces précautions seront redoublées.

De même, on améliorera ces protections sur les façades exposées aux vents dominants.

2.4.3.2 Surfaces horizontales en saillie

Les surfaces horizontales ou quasi-horizontales en saillie de plus de 2,5 cm de largeur réalisées en Enduit de Montmorency seront obligatoirement protégées par une couverture, par exemple de zinc, munie d'une goutte d'eau suffisamment dégagée pour jouer son rôle. Des oreilles d'ours seront positionnées dans tous les angles rentrants.

Les surfaces horizontales ou quasi-horizontales en saillie de moins de 2,5 cm de largeur réalisées en Enduit de Montmorency devront obligatoirement présenter une pente vers l'extérieur suffisante (c'est par exemple le cas des dessus des moulures de linteaux ou du bord inférieur des joints creux horizontaux).

2.4.3.3 Surfaces de rejaillissement

Les surfaces de rejaillissement, c'est à dire située au-dessus d'une surface horizontale ou quasi-horizontale de plus de 2,5 cm de largeur, doivent être protégées par une bande de rejaillissement d'au moins 7 cm de hauteur, au même nu que l'enduit ou en retrait par rapport à celui-ci.

Cette bande de rejaillissement peut par exemple être réalisée en zinc, en plomb, en pierre ou en brique non gélives, en Enduit de Montmorency version solin, en Pétrus ou être constituée par une remontée du bandeau.

2.4.3.4 Appuis de fenêtre

La disposition précédente s'applique en particulier au rejaillissement produit par les appuis sur les tableaux de baies.

De plus, un ouvrage devra faire en sorte que l'eau recueillie par l'appui soit rejetée sur l'arête avant



de l'appui et non sur les côtés. Par exemple, dans le cas d'appuis zingués, une solution consiste à relever vers le haut les bords latéraux de la couvertine.

2.4.3.5 Soubassement

L'Enduit de Montmorency ne saurait être mis en œuvre à moins de 50 cm du sol. Il convient donc de prévoir un soubassement d'au moins cette hauteur.

Il sera au même nu que l'enduit, ou au moins présentera un glacis à plus de 60°. Dans tous les cas, le glacis se prolonge à l'intérieur des 2 enduits.

2.4.3.6 Bandeaux et corniches

Le débord entre la goutte d'eau des bandeaux et corniches et le nu de l'enduit doit être de 3 cm par mètre de hauteur avant la modénature suivante, le nu de l'enduit étant compté au plus fort fruit.

Ainsi, dans l'exemple d'un bandeau par étage, la largeur du bandeau entre l'étage n et l'étage n+1, doit être de 3 cm par mètre de hauteur de l'étage n plus le fruit de l'étage n.

2.4.3.7 Murs pignons

Dans le seul cas particulier des murs pignons parfaitement verticaux, sans ouvertures, ni modénature de tête, il n'est pas nécessaire de prévoir un recouvrement par des bandeaux, à la condition que la rive soit traitée sans ourlet et renvoie l'intégralité de l'eau de pluie qu'elle recueille vers la toiture.

2.4.3.8 Joints creux

Les joints creux laissés vides doivent présenter une pente, au moins en partie basse, suffisante pour éviter toute stagnation d'eau.

2.4.3.9 Précautions en cours de chantier

Toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter les ruissellements localisés liés aux conditions temporaires de chantier :

rejaillissements sur les platelages d'échafaudage, descentes d'eaux pluviales interrompues, absence ou mauvais fonctionnement des ouvrages de toiture ou de la modénature (on veillera à cet égard à un bon phasage de chantier), délais avant la pose des ouvrages de zinguerie, etc... A cet égard, un bâchage soigné est généralement nécessaire.

De façon plus générale, l'enduit devra rester protégé jusqu'à sa pleine carbonatation.

2.5 Traitements ultérieurs

Tout traitement ultérieur autres ceux purement physiques (ponçage, façon de joint, retaille, ...) sur l'Enduit de Montmorency fini relève de la responsabilité exclusive de l'applicateur et/ou du fournisseur de traitement. Ces derniers doivent apporter leur garantie quant à la tenue, l'innocuité et la pérennité de leur traitement sur l'Enduit de Montmorency et/ou les éléments de structure et/ou la salubrité de l'ouvrage.

Ces restrictions s'appliquent en particulier aux peintures, hydrofugeant, etc... qui, faute d'une étude spécifique et d'une garantie explicite de la part du fabricant et de l'applicateur, sont formellement interdits.